

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N° 02/2011

Mèbre-Sorge. Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, Secteur Mouline

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission désignée par le bureau du Conseil Communal pour étudier le préavis N° 02/2011 s'est réunie lundi 29 août 2011 à la Grande salle du Motty à Ecublens.

Elle était composée des membres suivants :

Membres	M.	Giuseppe	Dalla Valle	CDC
	M.	C.-François	Delapierre	CDC
	M.	Aurélien G.	Demaurex	CDC
	M.	Peter	Knoepfel	PS
	M.	Claude	Paillard	ROLC
	M.	Ernest	Rüegger	ROLC
Présidente - rapporteur	Mme	Christa	Bähler	ROLC

Etaient également présents :

M. Michel Tendon, syndic et président de l'entente M+S, Mmes Nathalie Jaton, Crissier et Danièle Petoud Leuba, Ecublens, M. Daniel Bally, Chavannes-p-Renens, municipaux et membres de la commission M+S ainsi que Monsieur Philippe Porqueddu, ingénieur hydraulicien, chef de projet du bureau d'ingénieurs Ribl SA.

Nous les remercions pour leurs explications et réponses ainsi que pour leur disponibilité.

Préambule

Il s'agit d'un préavis concernant l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge qui est composée des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice. La séance intercommunale de lundi 29 août 2011 a réuni les commissaires de quatre Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens et St-Sulpice à Ecublens.

Monsieur Tendon a brièvement rappelé le contexte de ce préavis élaboré en collaboration avec les autres communes concernées et a exposé le sujet.

Monsieur Philippe Porqueddu, ingénieur hydraulicien, du bureau Ribl SA a présenté et commenté de façon détaillée les différents aspects du projet.

Les commissaires de Renens se réuniront à une date ultérieure. Ils seront tenus au courant des conclusions des quatre communes réunies ensemble.

Situation actuelle

Ce collecteur de concentration Mèbre-Sorge d'une longueur totale de 11 km (divisé en 16 secteurs) a été construit de 1961 à 1965, il montre des signes de vétusté avancés. Les images des caméras de contrôle démontrent d'une façon éloquentes qu'il est fissuré et encombré par des racines et de la boue à de nombreux endroits. Cet état de délabrement conduit à des fuites d'eaux usées dans le cours de la Mèbre et en conséquence dans la baie de Vidy dont l'état général des eaux est toujours de qualité insuffisante. Des débordements lors de crue par les déversoirs sont dus principalement au fait que plusieurs communes ne sont pas encore majoritairement en séparatif.

Etant donné qu'il n'y a, pour l'instant, pas de loi contraignante qui imposerait à ces communes un calendrier fixe pour mettre leurs collecteurs en séparatif eaux usées - eaux claires (EU - EC), cette mise en conformité n'est pour certaines pas de première priorité.

Actuellement, le collecteur recueille les eaux d'environ 60'000 personnes et devrait pouvoir en assumer jusqu'à 85'000. Cette canalisation est très sollicitée et il sera important que les travaux de mise en séparatif soient poursuivis de manière soutenue afin de pouvoir faire face au volume d'eau à transporter qui est en constante augmentation.

Un assainissement de ce collecteur est donc indispensable pour améliorer le transit et maintenir un débit suffisant afin d'éviter les débordements.

Travaux proposés - Réalisation

A relever en premier lieu, l'obligation faite actuellement par la Confédération de respecter une distance d'éloignement de 20 m par rapport à la berge d'un cours d'eau pour toute nouvelle construction de canalisation. Tout déplacement ou remplacement de conduite est considéré comme nouvelle construction. Etant donné que nos collecteurs sont à proximité immédiate de la Mèbre, il est alors très important de les réparer de façon durable et non de les remplacer pour éviter des frais importants.

L'un des commissaires nous a informés que la nouvelle loi fédérale sur la protection des eaux oblige les cantons à renaturaliser les cours d'eau (mise en application prévue : 2018-2030). Monsieur Tendon a néanmoins affirmé que le canton n'a formulé aucune objection et a accepté ces travaux tels que présentés.

Actuellement, deux tronçons (secteurs 1 et 2) ont déjà été restaurés sur les communes de Crissier (2008-09) et Renens (2009-10). Le préavis présenté ce soir concerne la troisième étape des travaux nécessaires à effectuer dans le secteur 7 Mouline qui se situe entre Chavannes-près-Lausanne depuis les archives cantonales jusqu'à la jonction de la Mèbre et de la Sorge.

Une grande partie de ce tronçon est équipée de deux conduites, une sur chaque berge. Ceci facilitera grandement les travaux, car les eaux seront déviées d'un côté pendant que les travaux s'effectueront de l'autre. Sur le tronçon à une canalisation, des conduites provisoires devront être montées.

Les travaux de réparation et de chemisage de la conduite (introduction d'une chaussette en polyester thermodurcissable de 0,8 et 1,5 cm) se feront de l'intérieur. Selon l'expérience et avec

un recul d'une trentaine d'années, ce matériau résiste aux racines. On compte sur une durée de vie entre 30 et 40 ans. Les travaux de génie civil eux se feront de l'extérieur.

Aspect financier

Le poste des Divers estimé à environ 10% se situe dans la fourchette habituelle de 5 à 15%. Les frais administratifs comprennent, entre autres, les primes d'assurance TC (Travaux-Construction), photocopies, plans, préavis etc..

Le financement des travaux qui s'élève à Fr. 364'000.-- sera couvert par le fonds de rénovation des ouvrages qui présente un solde de Fr. 308'754.78 au 1^{er} janvier 2011 et qui est alimenté en 2011 par une attribution budgétaire de Fr. 125'000.--.

Une fois les travaux de ce tronçon réalisés, le fonds sera pratiquement épuisé. La question va donc se poser de savoir comment financer à l'avenir la suite des travaux nécessaires sur les secteurs restants de ces collecteurs.

La clé de répartition des charges nettes de l'entente M+S se présente ainsi :

Commune de Chavannes-près-Renens	10.95%
Commune de Crissier	43.26%
Commune d'Ecublens	15.07%
Commune de Renens	30.37%
Commune de St-Sulpice	0.35%

Selon les réponses obtenues concernant les bases de calculs appliquées pour arriver à ce partage, il ne se trouve pas de traces d'explications dans les dossiers datant de 1965. Les documents de cette époque sont intitulés « Répartition provisoire ».

Jusqu'à ce jour, les contributions des communes utilisatrices (Cheseaux-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne, Lausanne-Vernand, Villars St-Croix, Bussigny-partie ZI)), non-membres de l'entente M+S, étaient suffisantes pour couvrir les frais d'entretien. Il s'agit maintenant de revoir les contributions des communes amont et la répartition des charges entre les membres de l'entente. Les bassins versants ont évolué depuis 1965 et les communes n'ont pas toutes contribué similairement au système séparatif.

Il est à relever que toute décision de cette entente doit se prendre à l'unanimité pour être valable.

Adjudication

Le comité d'évaluation qui est mentionné sous le point 8 du préavis a pour fonction d'assister à l'ouverture des soumissions rentrées et de certifier leur notification dans un tableau comparatif.

L'adjudication est multicritère : le prix fait le 70%, la qualité, le savoir-faire, l'expérience et l'organisation font le 30%. Trois entreprises ont soumissionné. Les offres sont très serrées, elles se situent dans une fourchette d'environ 10%.

Pour mémoire, les représentants de Crissier de la commission de l'entente M+S sont Madame Nathalie Jatton, municipale et Monsieur Michel Tendon, syndic (président de la commission). Cette commission décidera de l'adjudication des travaux une fois le crédit accordé par les membres des Conseils communaux des cinq communes concernées.

Considérations finales des quatre commissions

La nécessité d'entreprendre ces travaux de réhabilitation du troisième tronçon du collecteur du secteur Mouline à Chavannes-près-Renens a paru être une évidence aux membres des quatre commissions réunies. Après délibérations par commune, elles ont toutes approuvé la proposition des travaux telle que présentée.

Voeu commun des commissions ad hoc des communes de Crissier, Ecublens et Saint-Sulpice.
(Chavannes-près-Renens l'a introduit dans ce sens dans le texte même de son rapport)

Les commissions citées ci-dessus prennent acte que le fonds de l'Entente Mère-Sorge sera épuisé lorsque les travaux du secteur concerné par ce préavis auront été réalisés.

Elles encouragent les autorités de l'Entente à réexaminer la gouvernance, la forme juridique, la clé de répartition ainsi que les tarifs appliqués aux communes non-membres qui utilisent les installations de l'Entente et leur rôle au sein de celle-ci. Le tarif devrait notamment tenir compte du taux de séparatifs réalisé dans chaque commune.

Conclusions de la commission

La commission chargée d'étudier le préavis municipal 02/2011, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 02/2011.

Au nom de la commission
La présidente- rapporteur

Christa Bähler

Crissier, le 7 septembre 2011